

# Le mystère Glozel

**Tout commence d'une façon insolite dans les années trente, quand un jeune cultivateur de l'Allier trouva des tessons de poterie et une tablette de terre cuite. En son temps, l'étrange affaire de Glozel déclencha les passions. Elle vient d'être relancée en prenant un tour politique. Michel de Boüard ouvre pour nous ce dossier complexe.**

**L**e plus ancien souvenir que j'aie concernant Glozel est celui d'une conversation animée de mon père, alors professeur à l'École des chartes, avec Camille Jullian, le célèbre historien de la Gaule. Avec sa fougue coutumière, celui-ci s'évertuait à faire admettre par son interlocuteur une certaine lecture de graffitis inscrits sur un fragment de terre cuite. C'était peu avant ou peu après 1930.

Quelques années auparavant, en effet, un jeune cultivateur du hameau de Glozel, dans l'Allier, Émile Fradin, avait découvert fortuitement, à faible profondeur dans le sol qu'il labourait, une cavité de plan ovale dont les parois faites de pierre sèche et le sol portaient des traces évidentes de feu. Les jours suivants, le jeune homme revint sur le site et s'y livra, non point à une fouille dont il ne pouvait soupçonner

les exigences, mais à la recherche d'objets. Ce furent d'abord, selon son témoignage, des tessons de poterie et une tablette de terre cuite portant des signes tracés à la pointe, qu'il ne put identifier.

Ainsi débutait l'« affaire de Glozel ». Si l'on avait fait appel à un archéologue qualifié, une fouille véritable aurait pu être effectuée et il n'y aurait probablement pas eu d'« affaire ». Au contraire, le bruit de la découverte s'étant répandu, des voisins vinrent prêter main-forte à cette « farfouille », tant et si bien que le terrain fut assez vite bouleversé. Intervint alors un médecin de Vichy, le docteur Morlet, qui loua aux Fradin le champ dans lequel avaient été faites les trouvailles, se fit reconnaître par le propriétaire le droit d'y effectuer des fouilles dont le produit serait remis audit propriétaire. Celui-ci devait, par la suite,

créer un petit musée privé, ouvert aux visiteurs moyennant le paiement d'un droit d'entrée.

Cependant, le caractère insolite des trouvailles commençant à intriguer, voire à inquiéter, les préhistoriens qualifiés. Le butin ne comprenait-il pas, à la fois, des galets décorés d'animaux gravés, parmi lesquels peut-être des rennes évoquant l'époque magdalénienne (vers 10000 av. J.-C.), mais aussi de la céramique, des figurines de terre cuite et des tablettes gravées de caractères qui pouvaient être alphabétiques ? Cette hétérogénéité du mobilier recueilli, non moins que la rudimentaire chasse à l'objet dont il était le produit, ne pouvait qu'éveiller les soupçons des archéologues.

## Où est née l'écriture ?

Plusieurs d'entre eux, spontanément ou sur l'invitation du docteur Morlet, vinrent à Glozel ou examinèrent les objets recueillis. Très vite se manifestèrent entre eux de sérieux désaccords. L'abbé Breuil pensa d'abord que Glozel avait pu être l'habitat d'une colonie venue du Proche-Orient à l'époque néolithique (env. 5000 av. J.-C.) ; puis, assez vite, il soupçonna une supercherie. C'est dans le même sens qu'inclinait René Dussaud, tandis que Salomon Reinach voyait dans les découvertes de Glozel la confirmation d'une possible origine euro-



**Le produit des fouilles effectuées par le docteur Morlet se retrouva dans un petit musée privé (ci-contre), ouvert aux visiteurs, et dont on peut apercevoir (photo de droite) le bric à brac (le musée de Glozel, cartes postales des années 1920, coll. part. ; cl. J.-L. Charmet).**



péenne de l'écriture alphabétique, qu'il situait aux temps néolithiques (rappelons que, dans l'état présent de nos connaissances, celle-ci serait née au Proche-Orient vers 1500 avant notre ère). Pour Camille Julian, les textes gravés sur les tablettes de terre cuite auraient fait partie du matériel d'un sorcier ou d'une sorcière du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Dès l'été de 1926, *Le Mercure de France* avait ouvert une rubrique « Glozel » où l'on défendait systématiquement la thèse de l'authenticité des trouvailles glozéliennes. En même temps, des polémistes intervenaient dans l'affaire.

En 1927, le congrès de l'Institut international de préhistoire, réuni aux Pays-Bas, décida la création d'une commission d'enquête qui se rendit à Glozel, y effectua des prélèvements, mais non des fouilles dignes de ce nom, et conclut unanimement à la « non-ancienneté des objets examinés par elle ». Cependant, l'année suivante, Salomon Reinach formait à son tour, et de sa seule initiative, un « comité d'étude » qui fit, lui aussi, des excavations et déclara que l'authenticité des objets recueillis dans un sol reconnu comme non-remanié, ne pouvait être mise en doute.

Très tôt, la Société préhistorique française avait, dans son *Bulletin*, soutenu la thèse contraire. En 1927, dans le numéro 6 de ce *Bulletin*, le président de la SPF dénonçait même

le faussaire en la personne d'Émile Fradin, et René Dussaud prenait à son compte la même accusation, à quoi le jeune Fradin répondit par une plainte en diffamation contre l'éminent savant. De son côté, la SPF déposait une plainte en escroquerie, invoquant le fait que les Fradin percevaient des visiteurs de leur petit musée un droit d'entrée. Les plus grands maîtres du barreau, César Campinchi et Maurice Garçon, plaidèrent dans ces procès. Bien entendu, les tribunaux qui en étaient saisis, dans l'Allier ou à Paris, ne pouvaient se prononcer sur le fond — sur l'authenticité ou non des objets en cause. La SPF fut déboutée de sa plainte par le tribunal de Cusset, puis, sur appel, par la cour de Riom, tandis que René Dussaud était condamné par le tribunal correctionnel de la Seine pour avoir diffamé Fradin.

Après cet épisode judiciaire, les esprits se calmèrent. Les « fouilles » se poursuivaient sur le terrain des Fradin, à Glozel, tandis que les archéologues et les préhistoriens les plus renommés s'en désintéressaient. L'« affaire » avait sombré dans la diatribe souvent nauséabonde. Après la disparition de Salomon Reinach, aucun savant de quelque renom ne s'aventura plus dans le bourbier. On gardait surtout en mémoire les anomalies relevées en 1927 par la commission internationale d'enquête :

1) les crânes recueillis présentaient des degrés de fossilisation très inégaux ;

2) la patine des objets en os variait à l'extrême de l'un à l'autre ;

3) on avait noté des traces d'outils métalliques aussi bien dans le façonnage que dans la gravure des objets en os et en pierre ;

4) enfin, les inscriptions comprenaient des signes très hétéroclites, quelle que fût l'hypothèse retenue pour leur datation.

Il faut reconnaître, de surcroît, qu'aucune des publications rendant compte des excavations effectuées à Glozel pendant des années ne répond aux exigences de méthode et de précision qui s'imposent en matière de fouilles archéologiques. Certaines photos que l'on s'est plu à publier en disent long à cet égard : on y voit plus d'outils de terrassier que de truelles ou de grattoirs ; des groupes de visiteurs piétinent sans discernement le terrain. Dans le bric-à-brac qui s'appelle Musée de Glozel, on ne trouve pas trace de la moindre étude stratigraphique du site qui eût permis, peut-être, d'attribuer à des niveaux ou des strates différents, et donc à des périodes différentes, les objets recueillis.

Or la controverse s'est réveillée récemment. Cette fois, on demande à cor et à cris que de nouvelles fouilles soient entreprises et l'on reproche à l'actuel ministre de la Culture de s'y opposer. Que certains organes de



GLOZEL (Allier) - Le Musée - Vue intérieure  
Cliché P. Giancia, Le Mayet-du-Montagne (Allier) - Reproduction interdite



presse, tels *Le Quotidien de Paris* (4 avril 1983) ou *Le Figaro Magazine* (15 et 29 janvier, 5 février 1983, etc.) cèdent ici peu ou prou à la passion politique, c'est assez clair et l'archéologue n'a pas à entrer dans ce jeu. Mais il n'est certainement pas souhaitable de faire renaître un climat passionnel qui a beaucoup gêné la recherche de la vérité, voici une cinquantaine d'années. On doit savoir qu'en pareille matière, les ministres de la Culture, de qui relèvent les fouilles archéologiques, n'ont jamais manqué de prendre l'avis du Conseil supérieur de la Recherche archéologique créé par André Malraux en 1964. Ce Conseil, en donnant cet avis, tient compte de plusieurs facteurs, notamment du degré d'urgence et de la qualification de la personne qui demande l'autorisation de fouiller.

On sait qu'une campagne de fouilles vient d'être effectuée, cette fois avec le soin requis, non point à Glozel même, mais sur un des sites de la région où auraient été recueillis naguère des objets de type glozélien. Il s'agit du lieu dit « Chez Guerrier », situé à quelque 600 mètres à vol d'oiseau du « Champ des Morts » de Glozel, sur le versant opposé de la vallée. En principe, la fouille devait porter seulement sur les points où une prospection magnétique a fait apparaître des anomalies dans le sol. Singulière décision, car le magnétomètre ne peut déceler la présence d'objets analogues à ceux qui proviennent de Glozel. En revanche, le magnétomètre est sensible à des cavités ou à des arêtes rocheuses peu profondes lorsque la roche est ferrugineuse. Or le site choisi pour la fouille, au lieu dit « Chez Guerrier », est en très forte pente. Le ruissellement des eaux a fortement décapé l'humus qui, par endroits, n'offre plus qu'une couche fort mince au-dessus du roc. Et, dans le voisinage tout proche, une commune s'appelle Ferrières-sur-Sichon...

Le leitmotiv qui revient dans presque toutes les campagnes d'opinion comme celle dont il s'agit aujourd'hui est le même : l'« Archéo-

logie officielle » entrave les ardeurs et les initiatives de bons et honnêtes chercheurs. Ainsi en fut-il lorsque, voici une dizaine d'années, des originaux animés d'un orgueil de clocher voulurent à tout prix démontrer que l'Alésia de Vercingétorix était Syam, dans le Jura, et non Alise-Sainte-Reine, en Côte-d'Or. Auparavant, le fabuleux « Trésor des Templiers »,

### La mesure de la thermoluminescence

Tout corps cristallin, notamment une argile crue ou cuite, est soumis à des radiations qui perturbent sa structure interne en provoquant le déplacement d'électrons. Ces radiations proviennent soit d'éléments radioactifs, isotopes de l'uranium, du thorium et du potassium, contenus dans le corps lui-même, soit de son environnement proche, soit même, à un moindre degré, du rayonnement cosmique. Lorsqu'une terre cuite est chauffée dans un four, les électrons déplacés regagnent progressivement leur siège initial en dégageant une énergie, dite thermoluminescence, qui est mesurable. Pour un échantillon donné, la quantité de thermoluminescence enregistrée au cours de cet échauffement est proportionnelle au temps écoulé depuis le moment où l'argile crue, en cuisant dans un four de potier, a été ramenée à l'état vierge. Pour évaluer ce temps, on s'efforce de calculer la dose de radiations que l'échantillon a reçue en un an.

On comprend aisément que pareille entreprise soit bien malaisée : l'environnement de l'échantillon a varié au cours de son existence. Si c'est un tesson de céramique, il a d'abord été vase et fut utilisé comme tel ; puis il a été brisé ; on ne peut savoir combien de déplacements il a subis avant de gagner son dernier gîte où nous le trouvons aujourd'hui dans le sol, cependant que le rayonnement cosmique connaissait (nous le savons désormais) des variations de notable amplitude. La quantité annuelle de radiations indiquée par le dosimètre que le physicien enfouit aujourd'hui dans la terre à l'endroit où le tesson a été trouvé n'est donc vraisemblablement pas identique à celle que le même appareil eût enregistré voici quelques centaines ou quelques milliers d'années. Or, la moindre inexactitude dans le calcul de la dose annuelle se trouve multipliée par des centaines ou des milliers de fois suivant l'âge de l'objet dont il s'agit.

M. d. B.

soi-disant enfoui à Gisors, avait été le mauvais cheval de bataille de plusieurs organes de presse dans une croisade des « petits » contre les « gros » et orgueilleux « savants officiels ». Que reste-t-il aujourd'hui de ces billevesées, dont on pourrait citer bien d'autres exemples !

Le motif de la relance que connaît actuellement l'affaire de Glozel et l'intervention de physiciens<sup>1</sup> qui pensent avoir prouvé, par la mesure de la thermoluminescence (cf. encadré) que certains des objets recueillis chez les Fradin ne peuvent être des forgeries récentes. Cependant, les archéologues qui, en bonne connaissance de cause, recourent à la datation par la thermoluminescence savent à quelles imprévisibles erreurs ils peuvent s'attendre. Pour interpréter la courbe de la thermoluminescence émise par un échantillon archéologique, on ne tient pas encore compte de divers paramètres, tels que la température de cuisson de l'objet, les conditions dans lesquelles il a été conservé, et peut-être d'autres encore. En tous cas, cette méthode n'a de sérieuses chances de devenir fiable que si elle parvient à éluder l'emploi du paramètre « dose annuelle » (cf. encadré).

S'agissant des échantillons de Glozel, les mesures de thermoluminescence pratiquées ces dernières années situent plusieurs d'entre eux entre 700 avant J.-C. et l'an 100 de notre ère. Mais on n'a pas procédé à l'examen de toutes les pièces exhumées, et l'on aimerait savoir quels critères ont dicté le choix de celles qui ont été retenues. D'autre part, le taux de concentration du radiocarbone (14 C) dans certains ossements animaux trouvés sur le site indique une date beaucoup plus ancienne (vers 15000 av. J.-C.).

Quant aux polémiques dont ces derniers examens ont été l'occasion ou le prétexte, elles rappellent fâcheusement le climat qui sévit vers les années 1925-1930. On a cru bon d'exhumer, parfois même en les corsant, les diatribes et la gazette des tribunaux de cette époque (N. Torchet, P. Ferryn et J. Gossart, *L'affaire de Glozel*, Paris, Corpernic, 1978, p.11-82... et même *Tintin*, numéro du 20 avril 1979, p. 27-30). On ne voit pas qui pourrait en tirer avantage. Assurément pas la recherche archéologique.

Michel de Bouïard

1. L'un de ces physiciens est membre actif de l'association pour la sauvegarde et la protection des collections de Glozel, qui semble plus soucieuse de propagande d'intérêt local en faveur du site que d'étude critique des « collections » en cause.